

LA SOCIOCRAITIE EN PRATIQUE, L'EXEMPLE DU RÉSEAU DES ACCORDERIES



Pascale Caron et Zoé Renaut-Revoyre
du Réseau des Accorderies

Objectif : découverte du concept de sociocratie à travers l'exemple du réseau des Accorderies

Les Accorderies constituent une solution innovante de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale issue du Québec et développée en France depuis 2011.

Elles proposent un système d'échange de services qui repose sur une monnaie-temps. L'argent n'est donc plus un frein pour accéder à certains services. Près de dix ans après la création de la première Accorderie en France, le réseau des Accorderies a initié un chantier interne sur la gouvernance.

L'essoufflement des membres, ainsi que le manque de renouvellement des instances en sont les raisons. Il s'agit, au travers de cet exemple, de comprendre les facteurs clés de réussite pour renouveler son schéma de gouvernance pour qu'il soit davantage participatif.

LES INDISPENSABLES

Une solution basée sur la monnaie-temps

Apparu au Québec, au début des années 2000, le concept des Accorderies a essaimé outre-Atlantique dix ans après, avec trente-sept Accorderies en France et un Réseau national, association composée des Accorderies.

L'Accorderie repose sur un système d'échange de services, individuels et collectifs, entre particuliers d'un même territoire de vie. La valeur d'échange est le temps et 1 h = 1 h quelle que soit la nature du service concerné.

Par exemple, quand un Accordeur vous aide à déménager pendant deux heures, il peut utiliser ce crédit de temps pour apprendre à coudre et disposer d'une aide pour tailler ses rosiers.

La monnaie-temps permet d'accéder à de nombreux services, et permet aussi de faire fonctionner le système. Les accordeurs sont ainsi payés en temps pour toute implication dans le fonctionnement de leur Accorderie, de l'accueil à la gestion.



Le besoin de renouveler la gouvernance

En 2017, un ras-le-bol général au niveau local, mais aussi national s'est exprimé par rapport au système de gouvernance pyramidal classique. Ce dernier était devenu en effet synonyme d'un manque de renouvellement et d'implication des Accordeurs dans la gouvernance, d'un épuisement des membres impliqués, mais aussi d'une coupure entre les membres dirigeants et la réalité terrain des Accorderies.

Pour y remédier, un nouveau schéma de gouvernance a été expérimenté depuis 2018 tant au niveau des Accorderies que du niveau national au sein du Réseau avec le « projet réseau 2021 ». Il porte ses fruits avec une forte hausse de l'engagement des membres, une montée en compétences de toutes et tous, ou bien encore par la création de commissions et de groupes de travail directement ancrés sur le terrain grâce à la participation des personnes-ressources issues du local.

Les difficultés et bonnes pratiques

Pour impulser un changement de gouvernance, il est essentiel d'être accompagné et formé par un facilitateur extérieur. Ce tiers de confiance facilite le changement de posture des membres. Il permet également la création d'une culture de la gouvernance partagée.

La construction d'un nouveau cadre de gouvernance prend du temps. Il est également opportun de déterminer les grandes lignes directrices, tout en laissant des interstices/marges de manœuvre pour des expérimentations et des déclinaisons.

S'engager dans une refonte du schéma de gouvernance ne s'improvise pas. La structure doit déjà être suffisamment mature pour mener ce type de démarche, en ayant par exemple une bonne confiance entre les membres. Elle doit également investir dans les conditions de formation et d'accompagnement et logistiques afin de permettre aux membres de se rencontrer en vrai³.

Une gouvernance plus participative

La gouvernance du Réseau des Accorderies est désormais plus participative. Au sein du conseil d'administration, quatre pôles existent¹ et se déclinent en commissions et groupes de travail.

Dans ces derniers se retrouvent tous les administrateurs et qui s'ouvrent parallèlement à l'implication ponctuelle ou structurelle de personnes-ressources issues des Accorderies.


À cela s'ajoutent le comité exécutif, qui est une instance de gestion des moyens, issue du Conseil d'Administration, et le conseil des sages, garant de la philosophie et du processus d'innovation, qui est en cours de préfiguration.

Deux principes tirés de la sociocratie irriguent le fonctionnement des Accorderies : l'élection sans candidat² et la prise de décision par consentement.


¹ Parmi les quatre pôles, il existe le pôle « Dynamiques de territoire », le pôle « Stratégie nationale », le pôle « Suivi des accorderies en activité et porteurs de projet », et enfin le pôle « Gestion ».


² L'élection sans candidats signifie que ce sont les Accordeurs qui proposent parmi leurs pairs ceux qui siègeront au Conseil d'administration du réseau.

³ Prise en compte des frais de transport, de repas, d'hébergement, etc.

 Ce compte-rendu a été rédigé par Luc Hansen de la Fonda et relu par Zoé Renault-Revoivre et Pascale Caron du Réseau des Accorderies dans le cadre de leur participation à l'Université du Faire ensemble organisée par la Fonda. Il est mis à disposition sous la [Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/).

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

 Réseau des Accorderies, « Le réseau des Accorderies en France », [en ligne].

 Hannah Olivetti, « Les Accorderies, une solution innovante de lutte contre l'exclusion sociale », *Fiches projets en coopération*, juillet 2021, [en ligne].

UNIVERSITÉ DU
FAIRE ENSEMBLE

Enjeux et méthodes pour coopérer

9-10 JUIN 2022

